

La lettre du maire

Mars 2009

N°2

Crégy-lès-Meaux

Audit financier

Les finances de la commune à la loupe

Dès notre arrivée, en mars dernier, un audit des finances communales nous paraissait indispensable. Celui-ci a été réalisé par un cabinet d'expertise et en publiant ses résultats, nous voulons mettre fin aux discours tendancieux, aux "ont-dit" et aux idées reçues sans preuve ni fondement. **TOUT EST VERIFIABLE EN MAIRIE.**

Une fois cette mise au point faite, nous mettrons toutes nos forces et nos connaissances à votre service pour sortir Crégy de ses soucis financiers, travailler pour notre avenir et notre bien vivre sans regarder en arrière.

Résultats de l'audit financier réalisé par le cabinet d'expertise KPMG

Cet audit a été transmis au Trésorier Principal qui n'a émis aucune remarque. Il a également été communiqué à la presse locale

Contrairement à ce qui a été déclaré par M. Cunin pendant la dernière campagne électorale, les résultats ne sont pas ceux espérés.

Le budget, voté le 25 janvier 2008, dont nous n'avons retrouvé aucune trace en mairie, a été refusé par le contrôle de légalité de la Sous Préfecture parce que voté le même jour que le Débat d'Orientation Budgétaire et pour insincérité et irrégularité des comptes.

1 Les 880 000€ d'économie, annoncés pendant la campagne électorale et tout de suite après l'audit, qui deviennent 300 000€ dans la presse locale, se révèlent en réalité être 400 000€ d'emprunt non nécessaire et qui nous coûtent 26 200€ d'intérêts en 2008 et autant en 2009. Les 480 000€ restant sont dans le compte courant pour régler les dépenses engagées.

→ Coût = 52 400€

2 La baisse des impôts était certes agréable la veille des élections, mais démontre une erreur de gestion flagrante au regard des finances de la commune, il suffisait de ne pas les diminuer, soit une perte de trésorerie de :

→ Coût = 93 828€

3 Les honoraires d'avocats s'élèvent à plus de 131 348€ et M Cunin, non seulement n'a pas fait le nécessaire pour leur remboursement, mais a rompu le contrat avec la compagnie d'assurance.

→ Coût = 131 348€

4 L'emploi d'une secrétaire de mairie, du 3 décembre 2007 au 17 mars 2008, sans demander de CV, sans justificatif de diplôme n'ayant aucune connaissance de la fonction publique et pourtant très bien rémunérée.

→ Coût = 22 706€

5 Le versement d'une subvention exceptionnelle à ACSL, afin de payer en partie la rémunération de cette même personne, pour 5 mois de travail.

→ Coût = 6 000€

6 La convention signée avec Oxy'jeunes le 5 février 2008 pour une somme annuelle de 60 245€ suivi d'un avenant

signé le 6 mars 2008 avec paiement anticipé le 10 mars 2008 sans délibération du conseil municipal ce qui est totalement illégal puisque les fonds ont été versés sans justification du service rendu. De plus un employé a été mis à disposition de la Maison des Jeunes, coût total = 88 245€ sur lequel on aurait pu économiser.

La convention avec Oxy'jeunes a été dénoncée au 31 janvier 2009. Depuis la télévision, le barbecue électrique, le banc de musculation, les jeux de société ont disparu de la Maison des Jeunes. Une plainte contre X a été déposée et d'importants travaux sont à réaliser pour remettre la Maison des Jeunes en état.

→ Coût : 35 000€

7 Procès pour pertes d'indemnités de l'ancienne directrice générale des services (plus de 16 ans d'ancienneté) la veille de son départ en retraite.

→ Coût = 3 500€

8 Procès à la même personne pour un autre motif.

→ Coût = 5 000€

9 Procès contre un employé communal

→ Coût = 10 000€

(suite page suivante)

Audit financier (suite)

Les erreurs de gestion et de décision

Travaux engagés et réalisés sans aucune subvention avant les élections :

- La marquise de l'église : 8 000€, subvention possible 35%
soit 2 800€
- La voirie de la Fontaine Sarrazin : 38 989€, subvention possible 35%
soit 13 646€
- Rue Roger Salengro : 23 000€, subvention possible 35%
soit 8 050€
- Rue Emile-Zola, Chemin noir : 11 000€, subvention possible 35%
soit 3 850€
- Un ordre de service pour l'aménagement de la rue de la Roche et la rue du Blamont d'un montant TTC de 86 353€, signé le 3 mars 2008, subvention possible 35%
soit 30 223€
- Passages piétons, rue Henri Duflocq, avant rétrocession, alors que les travaux devaient être à la charge de la DDE pour un montant de 3 502€

- Engagement pris par l'ancienne municipalité pour la vente d'un terrain :
Coût : 3 000€

- L'école de musique nous demandait 30 000€. Après vérification et négociation la somme est ramenée à 19 000€
Coût : 11 000€

- Un contrôle nous a également permis de constater plusieurs erreurs comme des factures réglées illégalement.
Coût : 3 900€

- Réfection du lavoir qui aurait dû être effectuée par la Ville de Paris
Coût : 9 901€

- Autorisation de travaux pour le café des Vignes sans concertation avec Espace Habitat. Nous avons été condamnés à verser 3 000€ de pénalités plus les frais d'avocat et de justice.

Des négociations sont en cours pour stopper les poursuites judiciaires. Le coût estimé par les domaines pour le rachat de la partie agrandie 10 000€ mais Espace Habitat demande **50 000€ non négociables**

Procès, conflits et requêtes en cours

- Procès liés au Centre d'Enfouissement Technique de Chaillouët :
- SNC du Bourdeau, la somme demandée est de 1 666 666€

- Riverains du site d'enfouissement technique, le jugement est rendu 601 000€

- Aubine - Sté Roland - Bardin - Dupré
- Le PIG (Projet d'Intérêt Général)

- Procès de voisinage Fontaine Sarrazin

- Salle polyvalente Signoret Montand

- L'Eglise Evangélique installée illégalement au bord de la coulée verte

- Réfection de la crèche (ravalement)

- Conflit avec la Mairie de Paris : les écoulements des eaux pluviales

- Droit de Prémption Urbain inutile sur des terrains pour lesquels le prix demandé par la ville de Paris est trop élevé

- Requêtes de M. Cunin auprès du Tribunal Administratif :

- Concernant la délibération pour le règlement intérieur du Conseil municipal

- Concernant la délibération pour le don d'un appartement fait par le Rotary Club à la commune.

Beaucoup de ces problèmes auraient pu être évités, il suffisait de rencontrer les personnes, de répondre à leur attente ou de négocier. Toutes ces procédures pèsent sur nos finances puisque M. Cunin n'a pas provisionné les risques contentieux relatifs aux procès.

→ Total de la mauvaise gestion de M. Cunin : **502 654€**

Autres anomalies constatées

- Les trottoirs de l'avenue Magisson : raccordement au trottoir cimenté payant pour certains et gratuit pour d'autres.

- Des trottoirs et des antennes collectives gratuits pour tous dans certains quartiers et payants pour la Fontaine Sarrazin.

- Courrier d'ERDF datant de plus de

2 ans concernant la mise à niveau des câbles électriques de 20 000 volts actuellement enterrés à 30cm au lieu des 1,50m réglementaires.

- Allée des Bersonnes : des poteaux d'éclairage publics coupés à ras du sol pour éviter toute réparation.

- Chemin noir : des poteaux débranchés.

- Les spots du parking de la mairie également débranchés.

- Certains contrats de maintenance relatifs à la sécurité des bâtiments communaux n'avaient pas été renouvelés et ce depuis plusieurs années, comme par exemple le contrat relatif à la vérification des alarmes incendie pour le groupe scolaire Jean-Rostand et le complexe polyvalent.

En conclusion des subventions qui n'ont pas été demandées, des travaux qui ont coûtés le maximum, vous voyez que la tâche est difficile mais nous aurons à cœur de défendre les intérêts de la commune tout au long de notre mandat. **MERCI DE VOTRE CONFIANCE.**

Bien cordialement,

Gérard Chomont

Responsable de publication :
Gérard Chomont
Directeur de Rédaction :
Yann Richelet
Réalisation : Baudouin Soulis
Imprimé sur papier 100% PEFC
Impression : La Galiote Prenant

